

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2023-17

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3 avril 2023

L'an deux-mil-vingt-trois le trois avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres Votants : 14
Date de la Convocation : 30 mars 2023

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY

Excusé : M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné procuration à M. Vincent Guichardan et Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Mme Laurie Pascal)

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE MESURE DE TEMPERATURE ET DE NIVEAU

Dans le cadre de la compétence GEMAPI du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) pour assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant de la Reyssouze, le SBVR souhaite mettre en place un système de mesure température sur le Salençon, Route de Corcelles à Malafretaz

L'aménagement consiste en la pose d'une sonde de mesure et d'enregistrement dans un tube PVC fixé contre le pont sur la partie aval.

Le Maire présente la convention proposée par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) qui a pour objet de définir les engagements des deux parties, le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) et la commune pour l'accueil, la mise en œuvre et l'entretien d'un système de mesures de température sur le Salençon à Malafretaz.

Elle durera tant que le dispositif installé par le Maître d'ouvrage restera en service.

La convention (ci-jointe) précise :

- L'objet de la convention,
- Description du dispositif de mesure,
- La maîtrise d'ouvrage,
- L'engagement de la commune,
- L'engagement du SBVR,
- Charges d'entretien et de fonctionnement,
- Responsabilité,
- Dédommagement,

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 14/04/2023

Publiée le 14/04/2023

Le Maire,
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20230403-2023-17-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2023-17

- Résiliation,
- Annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative à l'installation d'un système de mesure de température et de niveau (ci-jointe).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jérôme Chavanel



Le Maire,
Gary Leroux



The official seal of the Municipality of Malafretaz (AIN) is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE MALAFRETAZ' and '(AIN)' at the bottom. Two stars are positioned on either side of the bottom text.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20230403-2023-17-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023